

2

C O L L E C T I O N

Médias, Sociétés et Relations Internationales

dirigée par Michel Mathien

La «Société de l'Information»

Entre mythes et réalités

Sous la direction de Michel Mathien

Préface de Michèle Gendreau-Massaloux



Agence universitaire de la Francophonie



BRUYLANT

2 0 0 5



COLLECTION
MÉDIAS, SOCIÉTÉS
ET RELATIONS INTERNATIONALES
dirigée par Michel Mathien

2

LA «SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION» ENTRE MYTHES ET RÉALITÉS

Sous la direction de MICHEL MATHIEN

MICHEL ARNAUD, DANIELLE BAHU-LEYSER,
FRANÇOISE BERNARD, STÉPHANE CALLENS,
ANNIE CHÉNEAU-LOQUAY, PASCAL FORTIN,
JEAN-LOUIS FULLSACK, MICHEL GENTOT, YVES JEANNERET,
ALAIN KIYINDOU, RENAUD DE LA BROUSSE, ANNE-MARIE LAULAN,
CATHERINE LONEUX, LAURENT PECH, JACQUES PERRIAULT,
CHRISTOPHE POIREL, CHRISTIAN PRADIÉ, ANDRÉ SANTINI,
BERTRAND WARUSEFEL

l'Agence universitaire de la Francophonie
et de la Commission Nationale Française pour l'Unesco

Préface de
Michèle GENDREAU-MASSALOUX
Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie



Agence universitaire de la Francophonie

BRUYLANT
BRUXELLES
2 0 0 5



La «Société de l'Information»

Entre mythes et réalités

«Lors de sa 90^e réunion plénière du 21 décembre 2001, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a, par une résolution, décidé d'organiser un sommet intergouvernemental en deux phases sur le thème de «la société de l'information». Le premier s'est déroulé du 10 au 12 décembre 2003 à Genève. Le second est prévu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Ces manifestations politiques sont gérées par les États membres et par les agences de l'ONU concernées selon les procédures de discussion, voire de négociation, en usage dans le cadre des relations diplomatiques.(...) Mais, fait nouveau à cette échelle, la «société civile» a été progressivement impliquée dans les démarches au sein des sessions préparatoires à ces deux réunions.»

«Dans les discours tenus à son sujet, la «société de l'information» se projette comme une nouvelle étape ou une évolution dans le fonctionnement et l'interaction des grandes créations de la modernité caractérisant la seconde moitié du XX^e siècle. Si elle interpelle nombre de principes, d'idées consacrées et de théories faisant parties intégrantes de nos cultures, son projet n'est pas sans interrogations multiples. L'expression «société de l'information» ne désigne-t-elle pas déjà l'émergence de nouveaux pouvoirs? S'agit-il d'une «société de la connaissance» ou, pour prendre le contre-pied du mythe de la transparence, d'une «société du secret organisé»? Invite-t-elle à renforcer la citoyenneté, voire à sa réinvention?»

«Le projet de la réduction de la «fracture numérique mondiale» est-il compatible avec l'observation relative à la régression économique de certains pays du monde? La correction des inégalités est-elle engendrée par le seul marché? Quelle place restera-t-il aux États et de leurs fonctions régaliennes historiques plus ou moins idéalisées?»

Extraits de l'introduction de Michel Mathien, et exemples de questions posées par ce livre.

Avec les contributions de:

Michel Arnaud, Danielle Bahu-Leyser, Françoise Bernard, Stéphane Callens, Annie Chéneau-Loquay, Pascal Fortin, Jean-Louis Fullsack, Michel Gentot, Yves Jeanneret, Alain Kiyindou, Renaud de La Brosse, Anne-Marie Laulan, Catherine Loneux, Laurent Pech, Jacques Perriault, Christophe Poirel, Christian Pradié, André Santini, Bertrand Warusfel.

La Société de l'information, tome 2 : Entre
mythes et réalité

(AAGénéraliste)

ISBN: 2802720392



65.80 Fr.

27-06-2006

www.ellipse.ch

Librairie Ellipse

14, rue Rousseau

1201 Genève

Fax: 022/738.36.48

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>Remerciements</i>	5
<i>Publications du CERIME</i>	6
<i>Préface</i> , par Michèle GENDREAU-MASSALOUX	7
<i>Introduction. Questionner « la société de l'information ». Espace de partage ou de domination ?</i> , par Michel MATHIEN	9

PREMIÈRE PARTIE LA DÉMARCHE DU SMSI ET LA PLACE DES CHERCHEURS

CHAPITRE 1. <i>Cadre et chronologie d'une démarche concernant tous les États</i> , par Pascal FORTIN	43
CHAPITRE 2 <i>La « société de l'information » comme figure imposée. Sur un usage particulier des mots en politique</i> , par Yves JEANNERET	66
CHAPITRE 3. <i>Questionner la pertinence du thème de « la société de l'information » et de ses enjeux</i> , par Françoise BERNARD	77
CHAPITRE 4. <i>Quelle place pour la SFSIC dans les débats sur la « société de l'information » ?</i> par Catherine LONEUX	85

DEUXIÈME PARTIE INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉ CIVILE

CHAPITRE 5. <i>« La société de l'information » sous le regard du Conseil de l'Europe</i> par Christophe POIREL	91
CHAPITRE 6. <i>Approches européenne et américaine de la liberté d'expression dans la « Société de l'information »</i> , par Laurent PECH	97
CHAPITRE 7. <i>Mise en œuvre des villes numériques. Les limites des politiques publiques</i> , par André SANTINI	132
CHAPITRE 8. <i>Décideurs publics face aux TIC. Volontés politiques et réalités de terrain</i> , par Danielle BAHU-LEYSER	140

TROISIÈME PARTIE

L'ÉCONOMIQUE DANS LE DÉBAT

CHAPITRE 9. <i>Les réseaux de télécommunications dans leur cadre économique,</i> par Jean-Louis FULLSACK.	155
CHAPITRE 10. <i>Société de l'information ou industries de la culture ? Logiques financières et concentration dans le multimédia,</i> par Christian PRADIÉ	191
CHAPITRE 11. <i>La gouvernance dans le processus de normalisation. Le cas des normes ouvertes pour l'apprentissage en ligne,</i> par Michel ARNAUD	201
CHAPITRE 12. <i>Espaces publics d'accès au numérique et développement local,</i> par Jacques PERRIAULT	224
CHAPITRE 13. <i>TIC et développement africain informel. Adéquation de la démarche de l'ONU ?</i> , par Annie CHÉNEAU-LOQUAY	231

QUATRIÈME PARTIE

LES LIBERTÉS

CHAPITRE 14. <i>La démocratisation d'internet. Perceptions des enjeux et des risques associés au « fossé numérique » mondial,</i> par Renaud de LA BROSSE	261
CHAPITRE 15. <i>La liberté d'expression et ses limites dans la « société de l'information ». L'exemple de l'espionnage électronique,</i> par Bertrand WARUSFEL.	277
CHAPITRE 16. <i>La « société de l'information » : une société de surveillance ?,</i> par Stéphane CALLENS	295
CHAPITRE 17. <i>La CNIL et son expérience de la régulation de l'information,</i> par Michel GENTOT	315
EN GUISE DE CONCLUSION. <i>Bilan mitigé et perspectives,</i> par Jean-Louis FULLSACK et Alain KIYINDOU	321
<i>Postface. De Genève à Tunis : vers un sommet utile ?</i> par Anne-Marie LAULAN. . .	333

TABLE DES MATIÈRES

435

PAGES

ANNEXES

LES TEXTES DU SOMMET DE GENÈVE

I. <i>Déclaration de principes</i>	341
II. <i>Plan d'action</i>	357
III. <i>Déclaration de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information</i>	383
<i>Les auteurs</i>	415
<i>Bibliographie indicative</i>	419
<i>Index thématique</i>	425
<i>Table des matières</i>	433

PRÉFACE

Il est désormais admis que le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) apporte un nouveau défi au monde moderne : appréhender cette nouvelle donne et y adhérer pour accompagner le progrès humain. Tous les acteurs du développement sont interpellés par ces changements, et il existe actuellement un large consensus sur le rôle de transformation par les TIC des économies et des sociétés.

En modifiant fondamentalement les relations gouvernants-gouvernés, les TIC sont les vecteurs d'une nouvelle citoyenneté. En dessinant de nouveaux espaces de créativité et de production économique et culturelle, elles agissent sur les rapports de production et libèrent les initiatives individuelles. Autrefois industrielles, les économies des pays développés sont dorénavant en mutation vers des économies du savoir et, dans ce contexte où la connaissance devient une richesse inestimable pour les peuples, les TIC favorisent un accès de masse au savoir.

Tout ceci ne se fait pas sans risque, notamment celui de réduire la société de l'information à sa technique, en oubliant les femmes et les hommes qui la composent. Il ne sera pas possible d'élaborer des stratégies de développement de ces technologies si les bénéficiaires n'en perçoivent qu'approximativement les enjeux et n'en appréhendent complètement ni les objectifs ni les outils. Or, le plus souvent, la technologie n'est pas maîtrisée et elle ne le sera pas si on ne prend pas garde à éviter les exclusions. Les États ont en cela un rôle crucial à jouer. Le succès des réseaux d'information et de communication ne s'évalue pas seulement par le nombre croissant d'utilisateurs ou de machines, mais aussi par leur répartition géographique ou sociologique.

Il n'en demeure pas moins difficile de quantifier et de circonscrire ce phénomène globalisant de l'instauration à l'échelle mondiale d'une « société de l'information », tant sont nombreux les enjeux que sous-entend ce phénomène, de même que les niveaux d'action, du local à l'international, des acteurs concernés par l'actuelle mutation sociale et économique.

Les Nations unies, ayant pris conscience de l'ampleur de ce phénomène, ont pris l'initiative d'organiser une démarche internationale sur le sujet – le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) – qui s'inscrit dans un contexte particulier et éminemment politique.

Adama Samassekou, premier président du comité d'organisation du SMSI, a ouvert le débat en appelant de ses vœux la création d'une société de la connaissance partagée. Dans la continuité, les grands acteurs francophones, réunis les 4 et 5 septembre 2003 à Rabat pour la préparation du SMSI, ont estimé que les technologies de l'information et de la communication doivent être utilisées pour affirmer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités.

Aux mêmes dates des chercheurs, réunis à Strasbourg à l'initiative du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME) de l'Université Robert Schuman, travaillaient sur la problématique de la « Société de l'information entre mythe et réalités ».

Les textes publiés ici sont un apport de cette communauté scientifique majoritairement francophone. Ils ont pour ambition d'éclairer la réflexion et de proposer des pistes d'action, ils prennent le parti de l'intelligence et de la critique, chères aux universitaires...

MICHÈLE GENDREAU-MASSALOUX

RECTEUR DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

INTRODUCTION

QUESTIONNER «LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION».
ESPACE DE PARTAGE OU DE DOMINATION?

PAR

MICHEL MATHIEN

*« Vivre effectivement, c'est vivre avec une
information adéquate »*

Norbert WIENER

Les innovations liées à l'expansion de l'électronique et des techniques de numérisation des contenus, signaux et signes en tous genres ont introduit des changements majeurs au sein des systèmes sociaux. Leur prise en compte, par les États, les acteurs économiques, les utilisateurs ou les usagers, a été accompagnée par des discours de validation et d'encouragement en faveur de leur développement. Dans leur quotidienneté, les rapports humains au travail, dans la vie sociale comme dans la vie privée, ont été transformés au point que l'on a pu projeter une nouvelle utopie, celle de la « société de l'information ».

Au fur et à mesure de leur émergence et dans toutes leurs applications pratiques, les nouvelles technologies de l'information et de la communication – ou NTIC- ont pu donner l'impression, voire la conviction, que l'avenir de l'humanité dépendait de leur généralisation auprès des populations de tous les continents, y compris des territoires les plus reculés. De ce fait, elles sont apparues comme relevant d'une idéologie rassembleuse, en accentuant le mythe d'un « bonheur pour tous » transcendant l'histoire et la culture spécifiques des peuples et nations du monde. Expression traduisant ce courant porteur, soutenu au cours des années 1990 par des investissements financiers spéculatifs exceptionnels, la « nouvelle économie » illustre ce processus et ce phénomène discursif fondé sur le mythe ancien du progrès, en l'occurrence d'un progrès exceptionnel. Or, en 2000,

l'effondrement généralisé des valeurs boursières rattachées à cette «nouvelle économie» a marqué la limite des paris convergents sur un futur pour lequel de nombreux obstacles demeurent. Manifestement, ils ne seront pas franchis dans un délai aussi rapide qu'escompté. Si cet «accident» a rappelé que la «vieille» économie libérale n'a pas transformé ses fondements et ses logiques d'échanges et de capitalisation monétaire, il a aussi eu le mérite de ramener l'esprit des acteurs, innovateurs, industriels, aménageurs, décideurs politiques et autres, à des approches pragmatiques et réalistes face au développement et à la mise en œuvre des NTIC. De ce fait, au début du troisième millénaire, celles-ci sont déjà moins «nouvelles» et simplement appelées TIC. Mais dans ses diverses dimensions territoriales, sociétales et humaines, le débat à leur sujet en a été affecté.

Au cours de cette période «héroïque» brièvement rappelée, le débat technique et économique, lui, est allé en s'amplifiant. Aussi bien nourri par l'action que par la réflexion et vice-versa, il s'est développé avec la banalisation du protocole Internet permettant la connexion des ordinateurs en réseaux à l'échelle mondiale grâce à l'invention du *Word Wide Web*, la «grande toile mondiale», en 1991 (1). La richesse des interactions et corrélations rendues effectivement possibles pour un public de non-initiés, tout comme celles projetées et projetables dans un futur plus ou moins rapproché, a conduit, souvent selon le principe de l'impulsion créatrice de tels ou tels acteurs, à créer des néologismes adaptés à ce secteur. Ainsi, à côté des expressions d'«autoroutes de l'information» du vice-président des États-Unis Al Gore (1993), ou de celle de «société de l'information» largement répandue depuis pour représenter ce nouvel espace sémantique d'une innovation en action, l'invention du mot *infosphère* a-t-elle aussi trouvé sa place pour désigner l'ensemble des activités des acteurs des technologies de l'information et de la communication, des données ou documents numériques disponibles, mais aussi les logiques de production et d'échanges qui se déroulent dans cet «univers virtuel». Le terme d'*information*, pourtant déjà riche de polysémie, est confondu avec tous ces synonymes.

(1) Interconnected Networks / Réseaux interconnectés par l'intermédiaire du protocole IP (Internet Protocol). Si l'invention de l'Internet a connu plusieurs étapes dans les années 1970 et 1980, le WWW a été inventé en 1991 par deux informaticiens du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN, devenu Laboratoire européen de physique des particules) de Genève.

Comme par le passé, ce domaine de l'innovation suggère, en perspective, une évolution des activités et des relations humaines plus ou moins importante. Celle-ci a suscité et suscite des réactions relatives à l'expansion des techniques et de leurs usages concernant les champs habituels de l'organisation des systèmes sociaux, à savoir ceux du politique, de l'économique, de la culture, du social, dans les dimensions à la fois démographiques et qualitatives de chacun d'eux. Les différents fondements argumentatifs ne permettent pas toujours, voire souvent, de faire la distinction entre ce qui, en termes de projection, relève de l'utopie, de la croyance, du mythe et de la prospective. La parole fondatrice de l'action, des discours qui la servent, l'encadrent ou la régulent, ne saurait présenter le même sens.

UN CADRE INTERNATIONAL POUR UNE INNOVATION EN EXPANSION

Lors de sa 90^e réunion plénière du 21 décembre 2001, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a, par une résolution, décidé d'organiser un sommet intergouvernemental en deux phases sur le thème de «la société de l'information». Le premier s'est déroulé du 10 au 12 décembre 2003 à Genève. Le second est prévu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Ces manifestations politiques sont gérées par les États membres et par les agences de l'ONU concernées selon les procédures de discussion, voire de négociation, en usage dans le cadre des relations diplomatiques. C'est dire d'emblée qu'elles participent d'un processus mondial d'accommodement des intérêts des États-membres tout en ayant, elles aussi, à assurer une visibilité de leurs actions respectives sur la scène internationale. Mais, fait nouveau à cette échelle, la «société civile» a été progressivement impliquée dans les démarches au sein des comités préparatoires (*ou prepcoms* (2)) à ces deux réunions.

L'ONU s'était appuyée sur la résolution de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications qui s'est tenue aux États-Unis (Minneapolis) en 1998. Dans sa résolution, l'UIT reconnaissait notamment qu'elle est «l'organisation la plus à même de permettre la recherche des voies appropriées pour un

(2) Preparatory Committee.